

## L'équipe éducative

- Chef d'établissement Laurence VERDIER, permanence au bureau le vendredi toute la journée
- Neuf enseignants
- La comptable remplaçante Mme Morvan est à votre disposition par mail.
- Les aides maternelles : Nhi NGUYEN, Anne-Gaël MORVAN, Agnès COLIN
- Les AESH : Laure Fily, Pauline Jezequel

## L'équipe enseignante et dates de réunion de classe à 18h00

PS1/PS2 Laëtitia	Vendredi 19/09 18h
MS/GS 1 Marie SG	Jeudi 11/09 18h
MS/GS 2 Marie Mailhac	Jeudi 18/09 18h
CP Valérie	Jeudi 11/09 18h
CE1 de Christine	Mardi 23/10 18h
CE2 Laurence et Patrick (remplacé par Marie Le Fur)	Mardi 23/09 18h
CM1/CM2 Véronique	Mardi 16 /09 18h
CM1/CM2 Mikael	Mardi 16/09 18h

Comme les années passées, l'école bénéficie d'un poste de regroupement d'adaptation à temps partagé avec les écoles Sainte-Thérèse de GUILERS et St Joseph de Gouesnou; il est assuré par Anne-Françoise GUILLERM.

## CALENDRIER SCOLAIRE

<b>Vacances de la Toussaint</b>	<b>Du Samedi 18 octobre 2025</b>	<b>Au Lundi 3 novembre 2025</b>
<b>Vacances de Noël</b>	<b>Du Samedi 20 décembre 2025</b>	<b>Au Lundi 5 janvier 2026</b>
<b>Vacances d'hiver</b>	<b>Du Samedi 14 février 2026</b>	<b>Au Lundi 02 mars 2026</b>
<b>Vacances de printemps</b>	<b>Du Samedi 11 avril 2026</b>	<b>Au lundi 27 avril 2026</b>
<b>Début des vacances d'été</b>	<b>Du samedi 4 juillet 2026</b>	

**PONT de l'ascension : du mercredi 13 mai compris au dimanche 17 mai.**

Le lundi de Pentecôte est un jour sans école. (lundi 25 mai 2026)

## ABSENCES

La loi impose la scolarisation des enfants dès trois ans. Toute absence doit donc être justifiée en maternelle comme en primaire. Penser à prévenir l'école par téléphone ou par mail le plus vite possible. Au retour de l'enfant, pensez à fournir le mot relatant le motif d'absence. Cf. feuille collée dans la pochette de liaison des enfants.

Un enfant qui a de la fièvre, une diarrhée doit rester à la maison.

**Attention, en cas d'absence pour départ en vacances sur temps scolaire, le travail ne sera pas fourni à l'élève. Veillez à respecter les dates de vacances scolaires.**

<i>Tarifs mensuels de contribution des familles 2025/2026</i>	<i>Tranche 1</i>
	<i>35 euros par mois + 4 euros (APEL) pour les maternelles et primaires, soit 350 +40 = 390</i>
	<i>Tranche 2</i>
	<i>40 euros par mois + 4 euros (APEL) pour les maternelles et primaires, soit 400 +40 = 440</i>
	<i>Tranche 3</i>
	<i>50 euros par mois + 4 euros (APEL) pour les maternelles et primaires, soit 500 +40 = 540 dont les enfants non boharsiens scolarisés dans l'école à compter du 04/09/2023</i>
	<i>Réduction pour le 3<sup>ème</sup> enfant de 10 %</i>
	<i>Pour le 4<sup>ème</sup> enfant : gratuité</i>

**A noter : cette cotisation comprend les fournitures scolaires et l'assurance responsabilité civile et individuelle accident de chaque enfant et bénévole.** Les fichiers seront en revanche facturés, courant du mois d'octobre..

Les 40 euros que l'on reverse à l'APEL sont prévus pour les projets et animations scolaires, sortie en car ( augmentation des prix de 50% en deux ans)

*La facturation de la contribution des familles est faite mensuellement, (sur 10 mois). Un prélèvement mensuel vous est proposé ou vous avez la possibilité de faire un virement : feuille à compléter dans le dossier de rentrée.*

En cas de problème comptable, n'hésitez à prendre contact pour tout problème relatif à un paiement, nous sommes à votre disposition pour en parler. Ensemble nous trouverons une solution.

**ATTENTION : tout paiement (note, tombola, photo etc...) doit être mis sous enveloppe avec le nom de l'enfant, de l'enseignant et l'intitulé du paiement**

- Tous les enfants seront automatiquement affiliés à la Mutuelle Saint-Christophe. Celle-ci couvre l'assurance responsabilité civile et l'**INDIVIDUELLE ACCIDENT** : elle prend en charge les sorties scolaires mais également les sorties extra-scolaires de l'enfant, les dommages corporelles que pourraient subir l'enfant, la casse des lunettes...Un feuillet vous précisant la couverture vous a été envoyé par mail.



*L'APEL (association des parents d'élèves) prend en charge toutes les dépenses liées aux animations proposées aux enfants. Ceci est possible grâce aux fonds récoltés lors d'opérations, manifestations comme la soirée crêpes, le cochon grillé, la kermesse... Cette association composée de parents bénévoles, a besoin de renfort, n'hésitez pas à vous investir !*

**L'OGEC (organisation de gestion de l'enseignement catholique)**

**est l'association qui gère financièrement le fonctionnement de l'école, est l'employeur des ASEM, s'occupe de l'immobilier...**



**La pastorale : [00 CLIP PASTO SCOLAIRE JUIN 2025 sur Vimeo](#)**

**Votre enfant est scolarisé dans une école catholique. En maternelle, au CP et au CE1, un éveil à la foi sera dispensé. A partir du CE2, il lui sera proposé de suivre soit la catéchèse, soit les cours de culture religieuse. Une information est présente dans ce dossier**